

Votre message du	Votre référence	Notre référence	Date
		NDA	8 avril 2022

Appendice(s) 5

Cher Actionnaire,

Le Conseil d'administration de Fluxys Belgium SA (la **Société**) vous invite en votre qualité d'actionnaire à participer aux Assemblées générales ordinaire et extraordinaire (les **Assemblées**) qui se tiendront le **10 mai 2022** à partir de **14 heures 30** au siège de la Société, avenue des Arts 31 à 1040 Bruxelles.

Les actionnaires qui le souhaitent pourront également y participer à distance par visioconférence selon les modalités définies dans la présente convocation.

La convocation formelle (la **Convocation**) pour assister à ces Assemblées est jointe en Annexe 1 à la présente.

En Annexe 2, vous trouverez une copie des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du commissaire relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021, comme prévu par l'article 7:132 du Code des sociétés et associations.

Vous trouverez en Annexe 3 un nouveau projet de texte des statuts de la Société.

Comme mentionné dans la Convocation jointe, pour pouvoir participer aux Assemblées, vous devez faire connaître par écrit à la Société le nombre de titres pour lesquels vous entendez prendre part au vote aux Assemblées. Vous trouverez, en Annexe 4 à la présente, le formulaire de confirmation de participation que vous pouvez utiliser à cet effet. Ce formulaire doit parvenir à la Société au plus tard le 4 mai 2022 à 17 heures (heure belge) de la manière prévue dans la Convocation pour assister aux Assemblées.

Une fois cette formalité accomplie, vous êtes en droit de participer aux Assemblées d'une des manières suivantes :

A. Vote par mandataire

L'article 21 des statuts de la Société autorise les actionnaires à se faire représenter aux Assemblées par un mandataire. Si vous souhaitez vous faire représenter par un mandataire, vous êtes invité à remplir et signer les formulaires de procuration joints en Annexes 5 à la présente. Ces formulaires doivent parvenir à la Société au plus tard le 4 mai 2022 à 17 heures (heure belge) de la manière prévue par la Convocation à assister aux Assemblées. Afin de pouvoir envoyer un e-mail d'invitation adressé par www.digital-meeting.be au mandataire, merci de bien vouloir nous communiquer son adresse e-mail via les formulaires de procuration.

B. Participation à distance

Si vous souhaitez participer aux Assemblées via vidéoconférence, nous vous remercions de bien vouloir vous connecter 30 minutes avant l'heure fixée pour les Assemblées, pour procéder aux formalités d'enregistrement. Afin de pouvoir vous envoyer un e-mail d'invitation adressé par www.digital-meeting.be, merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse e-mail via le formulaire de confirmation de participation.

C. Vote en personne

Si vous souhaitez participer en personne aux Assemblées, nous vous remercions d'arriver au moins 30 minutes avant l'heure fixée pour les Assemblées, pour procéder aux formalités d'enregistrement. Étant donné que, dans ce cas, le vote se fera via votre smartphone et que nous devons vous envoyer un e-mail d'invitation de www.digital-meeting.be, merci de bien vouloir nous communiquer votre adresse e-mail via le formulaire de confirmation de participation.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez, nous vous prions de ne pas perdre de vue que vous devez accomplir l'ensemble des formalités d'admission telles que décrites dans la Convocation, en ce compris faire connaître par écrit le nombre de titres pour lesquels vous entendez prendre part au vote. Si vous ne le faites pas, vous n'aurez pas le droit de participer, en personne ou par mandataire, ni de voter, aux Assemblées.

Nous restons à votre disposition et vous suggérons, pour toute question, de prendre contact avec le Corporate Secretary (téléphone: 02/282.76.63, e-mail: corporate.secretary@fluxys.com).

Les actionnaires qui le souhaitent sont invités à communiquer à l'adresse e-mail du Corporate Secretary une adresse e-mail par le biais de laquelle ils souhaitent communiquer avec la Société, en lieu et place de la correspondance par voie postale.

Veillez croire, Cher Actionnaire, à l'assurance de mes sentiments distingués.



D. Termont
Président du Conseil d'administration